

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie
04000 DIGNE LES BAINS

COMITE SYNDICAL

Le mardi 4 juillet 2017 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 14 juin 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

Etaient présents :

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion,
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon agglomération,
1^{er} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la
culture, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte ;
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de Provence Alpes agglomération.
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale

Assistaient également à la séance :

Monsieur Eric DOUCET Directeur général ;
Madame Christine JOLY, directrice administrative ;
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint ;
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA.

Etaient absents excusés :

Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la
culture
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

Délibération n° D-2017-17

OBJET : Prolongation de deux ans du dispositif de titularisation applicable aux agents contractuels

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

Vu la loi n° 2012-347 du 12/03/2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels ;

Vu la loi n° 2016 - 483 du 20/04/2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu l'avis favorable du Comité technique du 4 juillet 2017 ;

Exposé des motifs –

Une enseignante du conservatoire remplit les conditions d'éligibilité au dispositif de titularisation. Il est proposé d'intégrer cet agent dans le programme pluriannuel de résorption de l'emploi précaire. Cette enseignante devra présenter les épreuves de sélection professionnelle organisées par le Centre départemental de gestion. Sous réserve de réussite, cet agent pourra être intégré en qualité d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour le période allant du 13/03/2016 au 12/03/2018 ;

D'approuver l'intégration d'une enseignante contractuelle en qualité d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe stagiaire sous réserve de la réussite aux épreuves de sélection professionnelle ;

D'autoriser la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 4 juillet 2017.
La Présidente du syndicat mixte de gestion,



Brigitte REYNAUD.